



La maison surplombant le barrage fixe, au premier plan.

IVR26\_20182100268NUC4A

Auteur de l'illustration : Thierry Kuntz

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation